



Aidez moi.. mes droits et les droits du patron ?

Par **Sinderinn**, le **26/02/2009** à **12:56**

J'ai 18 ans, j'ai abandonné les études en cours d'année à cause d'un souci d'orientation. Je reprendrai mes études en septembre et en attendant je travaille.

Je suis employée en temps partiel, en CDI dans une entreprise et ce depuis deux mois. Je ne supporte plus une des employées qui s'avère être la compagne du patron et qui se permet de nous harceler et de nous aggraver, nous les autres employés, sans aucune raison.

Le climat est extrêmement tendu :

Une camera est posée sans que personne ne soit au courant, ce n'est inscrit nulle part sur le contrat ni oralement d'ailleurs. N'y a-t-il pas une réglementation là dessus ?

Le patron m'a dit que je n'avais pas droit aux chèques restaurant ni aux congés alors qu'il me semble que si...

Celui-ci ne fait rien pour calmer l'hysterie de l'employée en question et nous somme de nous laisser faire.

Sur le contrat, aucun préavis n'est stipulé en cas de démission, et mon patron m'a assuré que je n'en avais pas, seulement aujourd'hui il me presse implicitement de donner ma démission en me disant que j'ai un préavis d'un mois.

Je ne peux plus supporter tout cela, et je ne peux y retourner.

Quelle solution est la plus simple pour moi ? Ne plus y aller pour qu'il me licencie ? Si je démissionne sans préavis, qu'a-t-il le droit de faire ? Que puis-je faire ?

Je suis à bout...

Merci de vos futures réponses.

Par **Paula**, le **27/02/2009** à **10:09**

Bonjour,

Vous pouvez écrire à l'Inspecteur du Travail pour lui expliquer la situation que vous êtes en train de vivre.

Si vous démissionnez, vous avez, en principe, un mois de préavis à respecter.

Si vous n'allez plus au travail, l'employeur peut vous licencier pour abandon de faute. Mais, il n'est pas obligé de vous licencier et vous serez bien obligée de démissionner pour trouver un autre emploi.

Cordialement